

OBJET

N° 22/2020

Election des membres
de la commission
d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Maurice en Chalencon**, sous la présidence de M. Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 39

Qui ont pris part au vote : 44

Date de convocation du Comité : **03 Septembre 2020**

Etaient présents : MM. ALIBERT Christian, AMRANE Olivier, BASSET Fabrice, BERNARD Guislain, BONNEFOY Philippe, BOUVIER Gilbert, CHABOUD Stéphan, CHAMBONNET Daniel (Suppléant), CHAREYRON André, CIMAZ Michel, COMTE Jean-Paul, DARNAUD Mathieu, de TRUCHIS Michel, DEFAIVRE Claude, DELOCHE Michel, DIETRICH David, DROGUET Xavier, DIRAND Gilles, FABRIS Albano (Suppléant), FRECHET Marcel, GIBAUD Philippe, JULIEN Brice, JULIEN Marcel, KERENFORT Jean-Paul, LAFAGE Stéphane, LEBRE Gilles, MOUNIER Maxence, REYNAUD Régis, RICOU-CHARLES Yvan,
Mes ALLEMAND Bertille, BESSET Véronique, BSERENI Stella, CHAMBON Ghislaine, MACHISSOT Ginette, PEYROUSE-VETTER Roselyne, PRALY Thérèse, ROSSI Bénédicte, SIMON Anne, TRACOL Germain.

Suppléants non votants : M. LA RUSSA Gilbert
Mes GARNIER Marielle, MAYER Maryane,

Etaient excusés : MM. BOUCHARDON Benoit, BRUN Gilles, CHARRETTE Joël, COULMONT Hervé (pouvoir M. DEFAIVRE Claude), MOUNIER Fabrice (Pouvoir M. KERENFORT Jean-Paul), ROMAIN Christian (Pouvoir M. RICOU-CHARLES Yvan)
Mmes CAUBET Caroline, DEMAS Barbara (pouvoir M. DEFAIVRE Claude), MATHIEU Clémence (Pouvoir M. de TRUCHIS Michel)

Secrétaire de séance : Mme CHAMBON Ghislaine

LE RAPPORTEUR : Monsieur le Président.

La commission d'appel d'offres (CAO) est une institution ancienne qui intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés.

Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre.

Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée.

Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de
Vernoux
(Ardèche)

OBJET

N° 22/2020

Election des membres
de la commission
d'appel d'offres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

21 SEP. 2020

Ainsi, une commission d'appel d'offres pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, (pouvoir du Comité Syndical)

Dans un but de clarté, il convient de délibérer pour l'instauration d'une CAO qui aura pour rôle d'examiner et de donner son avis sur les offres de tous les Marchés passés.

La CAO établira un rapport synthétique d'analyse des offres qu'elle présentera au pouvoir adjudicateur pour qu'il puisse décider de l'attribution du Marché.

Elle est présidée par le Président du syndicat, assisté de **5 membres titulaires** et de **5 membres suppléants**.

En application de l'article 22 du code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection au sein du comité syndical, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, afin de constituer la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, oui son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Article 2 : les résultats de l'élection sont les suivants :
Sont déclarés élus, à l'unanimité,

| Président de la Commission | |
|----------------------------|-------------------|
| AMRANE Olivier | |
| Titulaires | Suppléants |
| ALIBERT Christian | ALLEMAND Bertille |
| BONNEFOY Philippe | DIETRICH David |
| FRECHET Marcel | JULIEN Marcel |
| KERENFORT Jean-Paul | LAFAGE Stéphane |
| LEBRE Gilles | REYNAUD Régis |